

1. Convention^{elle} Le 14 mars 1793 à la S^e de la République Française
- 962 de ministre de l'intérieur au Corps Administratif
- 963 relatif à la Conservation des Forêts et Bois nationaux
- 964 qui charge le magistrat de lire au jour & au soir des écrits sous la Convention
surat ordonné l'impression et l'envoi aux Départemens
- 965 relatif aux certificats de résidence
- 966 extraits du registre du Conseil général du Département de la Gironde
- 967 décret additionnel à la Loi du 19 juillet 1792 relatif au compte des dépenses
particuliers de l'exercice de 1790 pour la Capitalisation et vingt-cinq
- 968 l'ortaux qu'aucun comptable ou dépositaire des deniers publics ne pourra admettre à son service avec
deux disette de la finance de deux offices ou charges
- 969 arrêté du Département du Finistère de la Gironde
- 970 relatif au Demandes ou obtention de lettre de relief de l'âge de l'usage
- 971 renvoie aux ministres de la justice pour la Commune des décrets des Prisons qui ont été déposés
comme copies des décrets et actes d'écubation
- 972 qui déclare sujet à Cassation les jugemens du tribunal criminel établi au Palais
de Paris
- 973 qui rapporte tous les décrets relatif aux indemnités à accorder au Finances étrangers
- 974 relatif à la demande des belges
- 975 l'ortaux que quiconque proposera de rompre l'unité sera puni de mort
- 976 met en liberté tous les prisonniers pour cause de non
- 977 l'ortaux que la République réclame et de tous les peuples (plus lesquel elle a porté)
- 978 jugement de Louis Capet
- 979 qui charge le ministre des affaires étrangères de faire appeler et choisir pour un
qui rapporte l'article 6 de la loi sur les émigrés
- 980 qui ordonne à tous les députés absens d'au Corps de l'Assemblée sous quinze jours de la présente
- 981 l'ortaux que l'usage d'une force armée pour les décrets
- 982 qui charge le ministre de faire exécuter
- 983 relatif aux employés dans les maisons et demeures de la Convention liste
- 984 nomination d'une Commission de 4 membres

985 Soumis de 20000 ff mis en la disposition - du ministre de la guerre pour
l'établissement des voitures - fourrages & des pelures pour le transport de
blé

986 Le conseil exécutif de la République sur le vœu du prince évêque de Louis

987 Le bage des coupons d'intérêt & l'attribution au faubourg français &
3 indemnités refusés à ceux qui ont des obés &

988 Extra du registre du conseil général du département de la G^{re}
relatif aux subsistances fourniees pour des armées

989 Fond mis à la disposition du ministre des Contributions &

990 relatif au procès et jugement de Louis Capet

991 additionnel concernant le mode - de constater l'état civil des Citoyens &

992 relatif à la vente des grains ou farines

993 qui autorise le département de la Seine &
994 portant que les vins & liqueurs du sous-sol compris dans la
loi prohibitive du 12 9bre dernier

995 relative à l'emprunt de 4000000 de francs de la République
portant que la ville de Lille & ses environs de la Seine

996 relative à l'organisation du ministère de la Guerre

997 relatif au titre de finances inscrit sur le registre de déclarations
interprétatif qui fixe la majorité requise pour l'admission

998 formation de deux régiments d'infanterie légère

999 relatif à l'augmentation du traitement des gendarmes
qui établit & assés toute procédure et jugement relatif à des
comptes à rendre au Comité de sûreté générale

inscriptions des Actuelains et recrutement de conscrits pour l'année 1792 et
liste de ceux inscrits sur les feuilles du présent registre le 21
Cinquante-deux. Aujourd'hui le 21 avril 1793 l'an 2^e de la République
Nous maire et officier Municipal de la Commune de Conscrits
de l'arrondissement de la Charité ayant présenté aux
District le 17 du présent mois de Conscrits de recrutement que nous
avons fait. Conformément à la loi il s'en est trouvé 4 qui ont
été refusés et nous avons le 21 aujourd'hui procédé au
recrutement de quatre autres qui sont
1^{er} François Supérieur fils de l'ancien Supérieur et de son épouse
2^e Pierre-Denis fils de Jean-Denis et de son épouse